



# ASPARAGUS : L'EXPERTISE GE/GEIQ

## EXEMPLES D'ETUDES DE FAISABILITE DE GE (Selon les secteurs)

### ++++ Concurrentiel :

#### → BRANCHE

- AVC : GE et un GEIQ dans le secteur du décolletage à Cluses (2012)
- UT 64 (DDTEFP) : GEIQ Service à la Personne à Orthez (2007)
- UT 60 (DDTEFP) : GEIQ bâtiment dans l'Oise (2009)
- OPCALIA Aquitaine : GEIQ métiers de la sécurité (2011)
- METALEMPLOI : GE métallurgie dans le Rhône (2014)
- ALLIZE PLASTURGIE : GE plasturgie dans le Rhône (2014)
- DIRECCTE Alsace GEIQ Service à la personne (2014)
- CPNEFP AV : GE/GEIQ métiers du cinéma (2014)
- MDEF Aubenas : GE multisectoriel en Ardèche (2014)

#### → MULTISECTORIEL

- FACE : GE multisectoriel orienté métiers de l'industrie (2011)
- Maison de l'Emploi du Havre : accompagnement méthodologique à la mise en place d'un GE (2010)
- CAP 3B : GE multisectoriel (2010)
- MDEF Saint Quentin en Yvelines : GE multisectoriel à Saint Quentin en Yvelines (2014)

### ++++ Agricole :

- AVJT : GE producteurs de goyaves, Martinique (2014)

### ++++ Associatif :

#### → SPORTIF

- LIGUE REGIONALE DE BASKET DU RHONE : mise en place d'un GE basket (2014)
- APSEL 71 (Association Profession Sport et Loisirs) : accompagnement méthodologique et technique en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité d'un GEIQ multisectoriel (sport et animation) en Saône et Loire et Côte d'Or (2009)
- ADESS 58 (Association Profession Sport et Loisirs) : accompagnement à la réflexion sur la création et le développement d'un GE (groupement d'employeurs) associatif (2010)
- APSALC 21 (Association Profession Sport et Loisirs) : accompagnement à la création et au développement d'un GE (groupement d'employeurs) associatif en Côte d'Or (2009)
- ASSOCIATION PROFESSION SPORT ET LOISIRS 05 : formation et accompagnement à la transformation de l'association Profession Sport et Loisirs (2009)
- ASSOCIATION PROFESSION SPORT ET ANIMATION 28 : accompagnement à la réflexion sur la création et le développement d'un GE (groupement d'employeurs) associatif (2014)

#### → CULTUREL

- GEODES : mise en place d'un GE Spectacle Vivant (Scène nationale du Carreau de Forbach) (2009)
- DLA de l'Ain : mise en place d'un GE culture (Bourg en Bresse) (2010)

### ++++ Divers :

- DLA du Bas Rhin : mise en place d'un GE centres sociaux (Strasbourg) (2010)
- MAAM : mise en place d'un GE associatif multisectoriel (Amiens) (2013)



# ASPARAGUS : L'EXPERTISE GE/GEIQ

## EXEMPLES D'ACCOMPAGNEMENT GE/GEIQ (Selon les secteurs)

++++ Concurrentiel :

### → BRANCHE

- DLA 53 : accompagnement du GEIQ BTP 53 (organisation et outillage) (2011)
- DLA 72 : accompagnement du GEIQ BTP 72 (juridique et communication) (2007)
- GEIQ BTP 44 : accompagnement juridique (2008)

### → MULTISECTORIEL

- CNCE-GEIQ : GEMS 65 (audit organisationnel) (2008)
- CNCE-GEIQ : GEIQ des Baronnies (audit) (2007)

++++ Associatif :

### → CULTUREL

- DLA 75 : GE Paperasse & Cie Accompagnement stratégique (2010)
- DLA 75 : GE Mezzanine Accompagnement stratégique (2014)
- GE OPEP (secteur culturel) Accompagnement stratégique (2012)

### → AUTRE

- DLA 54 : GESPAH (accompagnement juridique) (2011)
- DLA 54 : GEAS (accompagnement stratégique) (2013)
- GEVA 57 (accompagnement juridique) (2010)
- GE TREMLIN (GE de SIAE en Haute Corse) : accompagnement opérationnel (2013)
- GEA de Vendée : accompagnement stratégique (2014)
- GDEA des Bouches du Rhône : accompagnement au développement (2014)

## TEMPS PARTAGE

- OPCALIM : animation du projet STEP (Senior, Territoire, Emploi et Performance) mise en relation des PME ayant des seniors avec des TPE qui ont des besoins en échange de compétence sur un territoire rural (Vervins dans l'Aisne) (2012)
- DGEFP/UIMM : le RH à temps partagé (100 entreprises de la métallurgie sur 5 régions) (2014-2015)**

## EVALUATION

- NATIONALE : étude OPCALIA/UGEF (2012) Etude d'analyse de 100 GE multisectoriels sur 6 régions (conduite avec Pluricité)**
- Locale : AGEFOS PME évaluation de l'action de 3 GEIQ (groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification) multisectoriels (GEIQ de Ham, GEIQ de Clermont Ferrand, GEIQ de Vervins) et d'un GEIQ de la branche hôtellerie de plein air d'Agde (2008)
- Ministère des Sports et AVISE : Evaluation du guide d'accompagnement des groupements d'employeurs (2014)**

++++ Rédaction :

- LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS : le temps partagé au service de l'emploi (2nde édition, 2008)**
- Lettre Infos Sport GE (rédaction depuis le 1er numéro) Monographies de 10 groupements d'employeurs associatifs (AVISE et ministère de la jeunesse et des sports)
- Articles réguliers dans Juris Association
- Interviews (APEC, Caisse d'Epargne, ...)
- Jean Dalichoux a été secrétaire général du CNCE-GEIQ de 1999 à 2004 (obtention du décret sur l'aide forfaitaire de 696 euros). Il a été auditionné par la mission IGAS en juin 2014**



# UNE PRODUCTION REDACTIONNELLE AU SERVICE DU DISPOSITIF

Les groupements d'employeurs

Monographies de 10 groupements d'employeurs associatifs



GEDA 08 / Exemple #110

**GEDA 08**  
 "Un groupement d'employeurs au service de la structuration des associations"

**IDENTITÉ**  
 GEDA 08  
 Secteur d'activité : multisectoriel  
 Nature du GE : associatif  
 Année de création : 2005  
 Nombre d'adhérents : 50  
 Adresse : GEDA 08  
 19, avenue de Marigny-Notre-Dame  
 BP 90071 Charleville-Mézières Cedex  
 Tél. : 09 51 53 70 47  
 Mail : [contact@geda08.org](mailto:contact@geda08.org)  
 Web : <http://www.geda08.org/index.html>

**Le groupement d'employeurs associatifs (GEA) pour mutualiser l'emploi sur un territoire**  
 Association réunissant plusieurs structures qui se regroupent pour embaucher du personnel qu'elles ne pourraient employer seules. Le GEA permet de structurer l'emploi associatif sur un territoire tout en sécurisant les parcours professionnels des salariés et mobilise ainsi, dès la phase de création, un grand nombre d'acteurs qui est nécessaire à l'accompagnement.

**Genèse**  
 La création du GEDA 08 (Groupement d'Employeurs pour le Développement Associatif) procède d'une double réflexion politique conduite au plan de la région Champagne-Ardenne puis du département des Ardennes.  
 La ligue régionale de l'enseignement de Champagne-Ardenne a conduit, dès 2004, une réflexion stratégique sur le développement des associations articulée autour de deux axes : la fin des emplois jeunes (qui avaient amenés du personnel qualifié dans les structures) et le positionnement économique des associations. Comment pérenniser les emplois créés ? Comment rendre plus performant le secteur ? Comment accroître la rentabilité économique, tout en respectant l'objet social des associations ? Autant de questions auquel le groupement d'employeurs peut apporter une réponse adaptée. Parallèlement au plan départemental, la ligue de l'enseignement des Ardennes a relayé la réflexion régionale en associant deux autres fédérations, l'une de centres sociaux, l'autre de l'environnement, et d'autres partenaires (Chambre régionale de l'économie sociale, Comité de bassin d'emploi) quant à l'opportunité et l'intérêt de créer un groupement d'employeurs associatif.  
 C'est donc avant tout une réflexion politique qui est à l'origine de la création du GEDA 08. En Haute-Maine, un GEDA 52 s'était créé sur la même argumentation.  
 La réflexion s'est engagée en 2004, les statuts ont été déposés en juin 2005 autour de 8 associations adhérentes, dont 2 adhérentes. La convention collective choisie était celle de l'animation et l'OPCA de rattachement, UNIFORMATION. Le premier poste a été créé en novembre 2005.  
 Le projet a été pensé politiquement en visant à s'appuyer sur un mode de fonctionnement normal

**Avise**

## Lettrés info GE Sport

**GE Sport Infos** Numéro 04 avril 2011

**Édito**  
 En tant que Président du Groupement National Professionnel Sport et Loisirs, je tiens à remercier tout particulièrement Madame Chantal JOUANO, ministre des Sports, pour l'honneur qu'elle a bien voulu nous accorder. C'est pour notre réseau tout entier un gage de reconnaissance et un encouragement déterminants à poursuivre les actions que nous développons depuis plusieurs années. Professionnalisation, structuration, organisation, promotion : voilà les grands axes qu'il nous conviendrait de poursuivre des Sports afin d'accompagner l'emploi sportif. Ce sont des enjeux de taille !

Il faut réussir leur mise en œuvre. Notre secteur n'est ni facile, ni professionnel. De nouvelles demandes se font jour : l'ajustement de la chaîne de la vie, l'arrivée de nouvelles pratiques sportives nous rendent complexes. Une capacité d'adaptation forte afin de répondre à de nouvelles attentes. Pour ce faire, nous devons mobiliser nos équipes, conjuguer le temps de travail, former les salariés, tout en performant les projets des associations. Nous pouvons pour cela nous appuyer sur les structures d'accompagnement, mais il faut être présents sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, le guide sur les groupements d'employeurs va désormais être bilingue. Sachez alors ce que vous entendez pour professionnaliser encore plus votre secteur !

Bonne lecture !  
 Nicolas Verdon  
 Président du Groupement National Professionnel Sport et Loisirs

**L'interview du trimestre**  
 La lettre a rencontré Madame Chantal JOUANO, Ministre des Sports.  
 ► **Pr.** « Contente à une profonde évolution de son mode de fonctionnement, le secteur sportif est professionnalisé depuis quelques années. Quel bilan global en tirez-vous ? »  
 « La professionnalisation du secteur sportif s'est faite de manière tardive. Le sport a en effet été le dernier grand secteur à se doter d'un conventionnement collectif en 2005. Aujourd'hui, on constate cependant une forte tendance à la professionnalisation qui touche aussi bien les sportifs que l'encadrement. On compte de plus en plus de jeunes professionnels, principalement dans les sports collectifs. Bien que salariés, ces sportifs ont des carrières à court, plus courtes et plus linéaires. La question de l'insertion professionnelle et de la reconversion de ces sportifs est donc cruciale. Jusqu'à présent, elle a été en partie laborieuse de côté des sportifs professionnels, mais c'est le dispositif du double emploi (emploi alternant avec la formation et projet sportif) qui accompagne les dirigeants de club dans la définition de leur projet professionnel. C'est essentiel pour permettre les jeunes qui sont en centre de formation et qui ne seront pas forcément amenés à avoir une grande carrière. C'est également déterminant pour les salariés professionnels, en particulier les dirigeants d'associations, pour qu'ils puissent continuer à développer des compétences de nature professionnelle. Afin de les aider à assumer ces nouvelles responsabilités, l'état a donc mis en place des dispositifs d'accompagnement, tels que le Profession Sport ou les centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) pour mutualiser l'emploi et décharger les bénévoles des tâches de gestion administrative, et les dispositifs locaux d'accompagnement (LCA) qui accompagnent les dirigeants de club dans la définition de leur projet professionnel. »

► **Pr.** « Quels sont les chantiers majeurs de votre ministère en matière d'emploi sportif ? »  
 « Considérer-vous que le développement, le renforcement de la population existante des associations est un enjeu prioritaire ? »  
 « La mission des clubs est essentielle. Les clubs donnent à nos jeunes une éducation sportive, le permettant à travers d'activités de pratiquer un sport tout au long de leur vie. La professionnalisation offre également le meilleur relais de notre action sur le terrain. Ce sont eux qui doivent nous aider à transmettre les valeurs et les bons comportements, mais aussi à former de nouveaux publics en la matière : les personnes malades ou âgées sont un de ces publics. Elles sont recrutées en bon nombre de publics en demande d'une pratique structurée et adaptée à leur état physique, qui ne peut être assurée que par des personnes formées. Le rôle du club, avec leur comité d'entraide à la structuration des clubs sur l'emploi, la présence de personnes qualifiées et formées, au sein des comités des ligues ou des clubs, est en effet indispensable pour accompagner au mieux les bénévoles dans l'organisation et la structuration de leur projet associatif. Le ministère finance par des aides directes des emplois qualifiés (par exemple le Plan Sport Emploi) et soutient la formation des bénévoles. Le secteur sportif bénéficie d'un budget annuel de 1,3 milliard (1,34) €. En 2010, 13,42 milliards ont été répartis alors que l'objectif initial était de 11,41. Nos politiques d'aide à l'emploi s'inscrivent bien évidemment dans les dispositifs pluriannuels liés au ministère du travail. »

**GE Sport Infos** Numéro 09 décembre 2012

**Édito**  
 La Fédération Nationale Professionnelle Sport et Loisirs occupe désormais une place reconnue parmi les partenaires de l'emploi et de l'insertion. C'est le résultat de votre engagement que nous remercions au quotidien après des ministères et autres partenaires publics. Fais de cette reconnaissance, l'intervenant Michel Sapin, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, a bien voulu nous accorder au nom du réseau tout entier, l'honneur de lui rendre en lui rendant nos remerciements tout en nous remerciant pour votre contribution à la réussite des emplois d'avenir dans notre réseau. Nous partageons pleinement sa vision d'accompagnement. Pour l'emploi, bien sûr, et également pour le sport, nous sommes fiers de poursuivre et d'agrandir son action au sein du plus grand nombre mais aussi pour le jeune qui trouve, dans notre secteur, un terrain fertile pour une insertion professionnelle durable. Notre réseau joue en France son rôle et se trouve de plus en plus associé à la formation professionnelle et au dialogue social, nous apportons notre contribution active à la professionnalisation des jeunes. Mais le ministre souligne également deux conditions essentielles de la réussite de ce nouveau dispositif : la formation professionnelle et le tuteur. Il est essentiel que nous nous mobilisions tous pour mettre en place des parcours de formation adaptés, le rôle que je ne pourrais que souligner, sur votre engagement. Amusez-vous de solliciter nos partenariats formation pour transformer cette volonté en actes forts.

Bonne lecture et bonnes fêtes de fin d'année !  
 Nicolas Verdon  
 Président du Groupement National Professionnel Sport et Loisirs

**L'interview du trimestre**  
 La lettre a rencontré Monsieur Michel Sapin, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.  
 ► **Pr.** « La loi sur les emplois d'avenir a été promulguée le 26 octobre dernier. Elle s'adresse prioritairement aux jeunes non diplômés de 16 à 25 ans. Pourquoi mettre l'accent sur ces jeunes en particulier ? »  
 « Dans la lettre que nous recevons, la situation de l'emploi est particulièrement difficile. Elle l'est encore plus pour les jeunes, et en particulier pour les moins qualifiés. Or, c'est eux, les jeunes diplômés de moins de 25 ans, qui ont le plus de difficultés à trouver un emploi. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à leur offrir un emploi d'avenir. Ce sont ces jeunes qui ont le plus de difficultés à trouver un emploi. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à leur offrir un emploi d'avenir. Ce sont ces jeunes qui ont le plus de difficultés à trouver un emploi. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à leur offrir un emploi d'avenir. »

► **Pr.** « Le Gouvernement compte sur les secteurs à forte utilité sociale pour favoriser l'insertion de ses jeunes en difficulté. Les employeurs associatifs de sport et de loisirs, de par leur engagement, nous semblent à même de donner un vrai premier emploi et une véritable qualification à ces jeunes. Le pensez-vous également ? »  
 « Nous avons fait le choix de proposer prioritairement aux employeurs du secteur nos marchés de recrutement de ces jeunes en emploi d'avenir. Ce sont des associations, des collectivités, des entreprises publiques, mais aussi les hôpitaux, les maisons de retraite, etc. Nous comptons sur ces employeurs pour offrir les postes accessibles aux jeunes diplômés au dispositif. Beaucoup sont positionnés sur des activités qui auront des besoins de recrutement forts dans les années à venir, les services à la personne, le médico-social, le sanitaire, les emplois de proximité, etc. Ce qui favorisera la poursuite de la carrière des jeunes après leur emploi d'avenir. D'autres développeront leurs activités dans des secteurs qui ont une utilité sociale, offrent des services à la population. C'est notamment le cas des associations sportives et de loisirs. Plus des jeunes sont soutenus dans la réussite de leur parcours et de leur insertion dans le monde du travail, plus ils seront en mesure de s'insérer sur le marché du travail. »



# UNE PRODUCTION REDACTIONNELLE AU SERVICE DU DISPOSITIF

## Fiches de bonnes pratiques



**« Etat des lieux -emplois, métiers, compétences dans les groupements d'employeurs »**  
Etude réalisée avec l'appui de Pluricité

Rapport final  
Sommaire  
Les fiches de bonnes pratiques des GE  
30 janvier 2012

**Thématique : « Le groupement d'employeurs: outil de structuration de branche »**  
ACCES : un groupement d'employeurs au service de l'économie sociale  
TEAM PHARMA : un groupement d'employeurs à vocation nationale au service des officines pharmaceutiques  
GES 74 : un groupement d'employeurs au service de la structuration des artisans du bâtiment  
PARIS MIX GROUP EMPLOI : un groupement d'employeurs au service des industries créatives  
L'YVESIA : la structuration régionale au service des groupements d'employeurs

**Thématique : « Le groupement d'employeurs outil d'innovation sociale »**  
LE GEPEP : maintenir les jeunes sur le territoire  
LES UNIS VERTS : le groupement d'employeurs au service de l'environnement  
LE GE TH1 : vecteur d'insertion des travailleurs handicapés

**Thématique : « Le groupement d'employeurs instrument de la sécurisation des parcours professionnels »**  
LE GE MEDIA : associer les entreprises pour aller plus loin en formation  
METIERS PARTAGES : le plan de formation, facteur de cohésion d'équipe  
GENESE : la formation au service de l'emploi  
GERM : l'entretien individuel support de valorisation du groupement d'employeurs

**Thématique : « Le groupement d'employeurs, outil de développement territorial au service de l'emploi »**  
ALISE : le développement par la création d'une nouvelle agence  
ALISE : le développement par la qualité  
METIERS PARTAGES : l'élargissement de l'offre de service par la création d'un GEIQ  
SOCCEL et GEIQ RTP 37 : le partenariat au service de l'emploi  
LE MULTIPLE : une plate-forme de compétences

**Thématique : « Les salariés du groupement d'employeurs au service de son développement »**  
BIOSUPPORT : ou le développement par ses salariés  
CONFLUENCES : la structuration par un commercial  
LE GE NORD VENDÉE : une mutualisation inter groupements d'employeurs  
PARIS MIX GROUP EMPLOI : la structuration du travail du salarié

**Thématique : « La communication, vecteur de développement du GE »**  
VENETIS : l'intégration des salariés  
ADJELANCE : la communication au service de l'emploi à temps partagé  
FORVAL : la promotion du groupement d'employeurs par le livre  
GE INTERPRO : la promotion du groupement d'employeurs par un adhérent  
HEVTS : le partenariat pour la communication  
PROGRESSIS : la technique au service de la mobilisation des adhérents

## Rapport d'étude

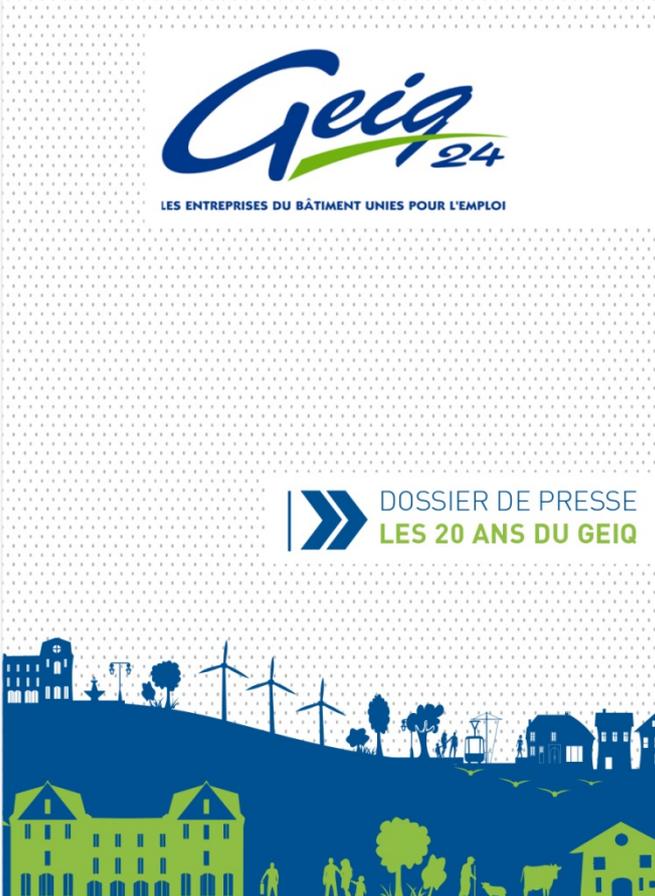
**Etude de faisabilité d'un groupement d'employeurs sur le territoire de Saint Quentin en Yvelines**

Réunion de lancement de l'étude

17 juillet 2013  
Jean Dalichoux



## Dossier de presse



**GEIQ 24**  
LES ENTREPRISES DU BÂTIMENT UNIES POUR L'EMPLOI

DOSSIER DE PRESSE  
LES 20 ANS DU GEIQ

## Rapport d'étude



**« Etat des lieux -emplois, métiers, compétences dans les groupements d'employeurs »**  
Etude réalisée avec l'appui de Pluricité

Rapport final  
30 janvier 2012